

N° : DE/46/5.2/13.06.2022-13

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	38	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 juin 2022, après convocation légale reçue le 07 juin 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Étaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Étaient Absents représentés :

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à M. Gêrôme VIAU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Création d'un Comité Social Territorial Local (CST) et d'une Formation
Spécialisée**

Madame Carine BLANC, Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que les articles L251-5 à L251-7 du Code général de la Fonction Publique prévoient qu'un Comité Social Territorial soit créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

L'article L251-9 du Code général de la Fonction Publique prévoit que dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail soit

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT
LES SORGUES DU COMTAT

instituée au sein du Comité Social Territorial. En dessous de ce seuil, cette formation peut être créée par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné lorsque des risques professionnels particuliers le justifient.

L'effectif de fonctionnaires titulaires, stagiaires et d'agents contractuels de droit public et privé apprécié au 1^{er} janvier 2022, est de 298 agents. Celui-ci permet la création d'un Comité Social Territorial Local ainsi que l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail en son sein.

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 est de 298 agents,

Le Conseil Communautaire,

Madame Carine BLANC, Vice-Présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la création d'un Comité Social Territorial (CST) compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et d'en informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse

INSTITUE une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial

INSCRIT les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

